



Tartegnin, le 29 janvier 2024

MUNICIPALITÉ DE TARTEGNIN

PREAVIS MUNICIPAL N° 2/2024

**Demande d'un crédit pour la rénovation de l'appartement de 2 pièces au 3^e étage
sis à la Maison de Commune**

Au Conseil général de Tartegnin,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le locataire de l'appartement de 2 pièces se trouvant au 3^e étage sis à la Maison de Commune a résilié son bail avec effet au 31 mars prochain.

Cela faisait plus de 20 ans que ce locataire vit dans cet appartement.

Suite à son départ, quelques rénovations sont à prévoir rapidement afin de pouvoir relouer cet appartement dans les meilleures conditions et au prix du marché.

Coûts

Menuiserie	CHF	2'661.40	TTC
Sols	CHF	6'049.00	TTC
Travaux sanitaires	CHF	9'531.60	TTC
Travaux de peinture	CHF	10'770.00	TTC
Travaux de maçonnerie	CHF	8'640.45	TTC
Imprévus (10%)	CHF	3'765.25	TTC
TOTAL DE LA RENOVATION DE L'APPARTEMENT	CHF	41'417.70	TTC
ARRONDI A	CHF	42'000.00	TTC

Le montant de CHF 42'000.00 sera amorti sur 10 ans dès l'année qui suit la fin des travaux, selon les directives du nouveau plan comptable MCH2.

CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de la Commune de Tartegnin

vu le préavis de la Municipalité n° 2/2024,
ouï le rapport de la commission de gestion,
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide


- D'autoriser la Municipalité à réaliser la rénovation de l'appartement de 2 pièces au 3^e étage sis à la Maison de Commune pour le montant maximum de CHF 42'000.00,
- D'autoriser la Municipalité à financer le montant par un emprunt, si les liquidités courantes ne suffisent pas.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} février 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
Stéphane Jayet



La Secrétaire
Céline Etoupe